

Dossier de presse

Le Parc national des Cévennes
bientôt labellisé
Réserve internationale de ciel étoilé





Sommaire

- > Tous mobilisés pour protéger et valoriser le ciel étoilép.4
- > Des paysages nocturnes reconnusp.10
- > Les communes du PNC rallument les étoilesp.12
- > La nuit accessible à tousp.16
- > Protéger la nuitp.18
- > Présentation du Parc national des Cévennesp.20
- > Les partenairesp.22
- > Contactsp.23



Tous mobilisés pour préserver et valoriser le ciel étoilé

Le Parc national des Cévennes, plus grand Parc national métropolitain, a officialisé sa candidature au label RICE (Réserve internationale de ciel étoilé) le 7 août 2016 au sommet du Mont-Aigoual, situé dans le cœur de son territoire. Une candidature placée sous le haut patronage de la secrétaire d'État à la biodiversité, Barbara Pompili.



Signature d'une convention de partenariat entre le Parc national des Cévennes et les syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère, officialisant le lancement de la candidature au label RICE

Une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) est un label délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) pour distinguer un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle. Ce territoire doit faire l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles ou de préservation de la nature.

Une RICE comprend une zone centrale où la noirceur est préservée au maximum et une zone tampon, où les administrateurs publics, les individus et les entreprises reconnaissent l'importance du ciel étoilé et s'engagent à le protéger à long terme.

Le projet de RICE du territoire du Parc national des Cévennes s'appuie pour la zone centrale sur le cœur du Parc national et pour la zone tampon sur son aire d'adhésion. Sa force repose surtout sur la qualité exceptionnelle de ce territoire préservé mais aussi la mobilisation sans précédent de tous les partenaires engagés dans cette démarche depuis l'adoption de la charte en 2013 : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME), Région Occitanie, Syndicat mixte d'électricité du Gard, Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère, Association nationale pour la protection du

ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), collectivités, services de l'État, sociétés d'astronomie locales...



> ILS ONT DIT :



Henri Couderc, président du conseil d'administration du Parc national des Cévennes

« Grâce à sa préservation et son accessibilité, le ciel étoilé de notre territoire est l'un des plus beaux de France. La voie lactée peut y être observée sans matériel. L'obtention de ce prestigieux label sera une marque supplémentaire de sa reconnaissance. Il récompensera le travail engagé par l'établissement public, ses partenaires et les communes. Celles-ci vont réaliser d'importants travaux de rénovation de leur éclairage afin de protéger et valoriser ce ciel étoilé et réduire leur consommation énergétique. Ce label permettra aussi à la région Occitanie de disposer avec la RICE du Parc national des Cévennes, des deux RICE françaises avec celle du Pic du Midi. Cette distinction ouvrira ainsi la voie du développement d'un tourisme spécifique au ciel étoilé ce qui constitue un atout pour le développement économique du Parc national ».



Christine Wils-Morel, préfète de Lozère

« Je note que la région Occitanie accueille actuellement la seule réserve internationale de ciel étoilé de France autour du pic du midi. L'obtention de ce précieux label en Cévennes serait la reconnaissance des efforts déjà entrepris et de ceux à venir ; elle ouvrirait la voie au développement d'un nouveau tourisme expérientiel en Occitanie basé sur la transition énergétique et écologique avec la valorisation des paysages nocturnes (...) Observer le ciel est une activité magique et protéger les espèces victimes de la lumière nocturne une action vitale ».



Pierre Morel à l'Huissier, député de la Lozère

« Il est très important pour le Parc national des Cévennes d'obtenir ce label puisqu'il correspond à une démarche en faveur du développement durable de l'énergie. Il sera aussi la reconnaissance d'un travail entrepris depuis longtemps sur le territoire ».



> ILS ONT DIT :



Olivier Gaillard,
député du Gard

« L'environnement nocturne des Cévennes est l'un des meilleurs de France, la voie lactée est visible à l'œil nu ; on peut y observer des galaxies, des nébuleuses, parfois même Saturne et de nombreuses étoiles filantes. Le Parc national des Cévennes souhaite préserver et faire connaître la nuit dans les Cévennes, ce qui est un atout majeur pour notre territoire ».



Frédéric Guillot,
directeur régional délégué de l'ADEME

« Le Parc national mène une dynamique territoriale forte et efficace au plus près des collectivités sur le déploiement de projets de rénovation vertueux de l'éclairage public qui permettent de réduire la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre. (...) L'ADEME apporte pleinement son soutien au Parc dans sa démarche de labellisation en Réserve internationale de ciel étoilé qui ne peut que favoriser une meilleure connaissance des consommations d'énergie et contribue plus largement à lutter contre le changement climatique ».



Geneviève Blanc,
vice-présidente du département du Gard

L'engagement du département auprès du Parc national des Cévennes « se concrétise par la participation des services au groupe de travail mis en place, pour animer les réflexions, accompagner la mobilisation de crédits pour la modernisation des points lumineux à charge des collectivités locales, favoriser l'économie d'énergie et diminuer les perturbations lumineuses favorables à la protection de la biodiversité. Ce dernier enjeu intéresse tout particulièrement le Département pour maintenir un environnement nocturne de qualité, à côté des bénéfices économique, énergétique et climatique plus directement perceptibles ».



Eric Debenne,
directeur de Lozère
Tourisme

« Cette démarche s'inscrit dans la Stratégie Départementale Touristique et permettra aux socio-professionnels d'élargir et de proposer une offre diversifiée autour de « la nuit » en lien avec le tourisme expérientiel, afin de proposer de nouveaux produits aux clients fidèles mais aussi d'attirer de nouveaux publics ».



Virginie Rozière,
présidente du comité régional du tourisme

« L'obtention de ce label permettrait de valoriser un territoire faisant écho à celui du Pic du Midi réserve étoilée dans le Parc national des Pyrénées, favorisant la mise en réseau de lieux reconnus sur ce thème tels que la Cité de l'espace à Toulouse, le Triangle noir dans le PNR des Causses du Quercy et la Ferme des étoiles dans le Gers. Le CRT Occitanie aura à coeur de valoriser une offre expérientielle au niveau régional reliée aux filières du tourisme éducatif, culturel et scientifique ».



Jean-Marie Lopez,
président de la Société d'astronomie de Montpellier (SAM)

« La démarche de la création par le PNC d'une RICE a suscité au sein de la SAM un enthousiasme et une dynamique supplémentaire pour poursuivre cette œuvre. L'intérêt du public pour l'astronomie et l'environnement n'est plus à démontrer. La création de la RICE sera pour nous une amélioration de la qualité et de la noirceur du ciel mais aussi une motivation supplémentaire pour les amoureux des étoiles et d'un environnement préservé et protégé ».



→ Le PNC devrait être la 13^{ème} RICE au monde et la plus grande d'Europe

L'International Dark-Sky Association (IDA) est une organisation américaine à but non lucratif. Elle a été fondée par un astronome et un médecin. La mission de l'IDA est de préserver l'environnement nocturne. La démarche de labellisation de parcs et de réserves de ciel étoilé a été lancée en 2001. A l'heure actuelle, dans le monde, douze territoires ont reçu le prestigieux label. Trois pays européens disposent

déjà de deux réserves internationales de ciel étoilé : l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Allemagne. La France ne compte pour le moment qu'une seule RICE, la réserve du Pic du Midi, située dans le Parc national des Pyrénées, labellisée en 2013. Avec plus de 3560 km² (dont 938 km² en coeur) la RICE du Parc national des Cévennes serait la plus grande d'Europe.

Les Réserves	Surface	Année de labellisation
Aoraki Mackenzie (Nouvelle-Zélande)	4367 km ²	2012
Parc national Brecon Beacons (Pays de Galles)	1347 km ²	2013
Central Idaho (Etats-Unis)	3668 km ²	2017
Parc national d'Exmoor (Angleterre)	181 km ²	2011
Kerry (Irlande)	700 km ²	2014
Mont-Mégantic (Canada)	5300 km ²	2007
Parc national South Downs (Angleterre)	1627 km ²	2016
Réserve de NamibRand Nature (Namibie)	2022 km ²	2012
Pic du Midi (Parc national des Pyrénées)	3112 km ²	2013
Réserve de biosphère de la Rhön (Allemagne)	1720 km ²	2014
Parc national de Snowdonia (Pays de Galles)	2132 km ²	2015
Westhavelland (Allemagne)	748 km ²	2014

→ Faire vivre la RICE

L'objectif de la création d'une RICE est d'identifier et mettre en valeur l'engagement des communes, des acteurs publics et privés en faveur de la préservation du ciel étoilé. Il s'agit de :

- > mettre en place un éclairage public durable et non polluant,
- > proposer des programmes d'animations autour de la notion « d'éclairer juste », de ses enjeux et de la biodiversité nocturne,
- > développer une offre touristique spécifique au ciel étoilé et accessible au plus grand nombre,
- > mesurer et suivre la qualité du ciel étoilé.



Une qualité de ciel étoilé réputée et reconnue

De tout temps, la qualité du ciel étoilé des Cévennes a été célébrée. Que ce soit au cours de l'histoire, dans la littérature ou par la technologie lors de récentes campagnes de mesures.

Des nuits de fumature lors des transhumances au Moyen-âge aux assemblées du Désert (culte clandestin) lors de la terrible période de répression à l'encontre des protestants au XVII^e et XVIII^e siècles, l'histoire des Cévennes s'est en partie forgée sous les étoiles.

Beaucoup plus récemment, la société d'astronomie de Montpellier a choisi de s'installer au lac des Pises pour développer une activité de recherche amateur de haut niveau. Au cours des années 90, les astronomes ont découvert quelques 90 astéroïdes qu'ils ont baptisés Aigoual, Lingas, Pises, Lozère, Cévennes ou encore Clapas.

► Dans la littérature

Le célèbre écrivain écossais Robert-Louis Stevenson a écrit plusieurs livres sur son voyage en Cévennes en insistant sur la beauté des nuits étoilées cévenoles à la fin du XIX^{ème} siècle. « *Les étoiles étaient limpides, colorées, et comme des joyaux, mais ni perçantes ni givrées ; une pâle brume argentée figurait la voie lactée. Tout autour de moi, les noirs sommets des pins se dressaient immobiles. Je restais allongé en fumant indolemment, étudiant la couleur du ciel, comme nous appelons le vide de l'espace, du point où il laissait voir un gris rougeâtre derrière les pins jusqu'à celui, bien plus haut, où il découvrait un bleu noir lustré entre les saphirs et les émeraudes immuables des corps célestes* », écrivait-t-il le 28 septembre 1878 dans « Journal de route en Cévennes ».

► Par la technologie

Pour obtenir le label, le territoire concerné doit attester d'une qualité de ciel exceptionnelle par une campagne de mesures. Depuis 2016, 370 mesures ont ainsi été effectuées par des agents de l'établissement public, des astronomes amateurs et des professionnels du tourisme sur une soixan-



taine de points. Sur une échelle de 16 à 23, la valeur dépasse 21 ce qui correspond à un niveau «Excellent». L'IDA attribue trois échelons de labellisation de ciel étoilé : or, argent et bronze en fonction des mesures obtenues lors des mesures. Le Parc national des Cévennes peut prétendre à l'échelon «or».

La qualité du ciel nocturne est globalement très bonne, voire exceptionnelle dans le cœur du Parc national des Cévennes. Malgré l'impact de l'éclairage artificiel aux abords des bourgs et des zones urbaines plus lointaines, le ciel étoilé reste d'excellente qualité.

► Un observatoire participatif : une première mondiale !

Depuis 2017, outre les appareils SQM (Sky Quality Meter) utilisés habituellement pour mesurer la qualité du ciel, le Parc national des Cévennes a lancé une campagne participative en s'appuyant sur une application « Dark Sky Meter » téléchargeable gratuitement sur iPhones. Développée par des astronomes amateurs hollandais, cette application a permis de récolter une centaine de mesures supplémentaires sur le Parc national.





Trois types d'éclairage dans la vallée du Tarn

© Bruno Davesh

Les communes du PNC rallument les étoiles

L'amélioration de l'éclairage public fait partie des dix engagements que prennent les communes en adhérant à la charte du Parc national des Cévennes.

Dans son axe *Vivre et habiter*, la charte adoptée en 2013 promeut une orientation en faveur d'une politique locale durable de l'énergie avec comme mesure spécifique: connaître et maîtriser la consommation d'énergie pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

L'établissement public s'est donc engagé dans une démarche de sensibilisation des acteurs locaux à la pollution lumineuse et dans l'élaboration d'un programme d'actions commun basé sur la notion « d'éclairer juste » : où il faut, quand il faut et comme il faut.

L'objectif principal est d'accompagner les communes et les syndicats d'électricité dans une rénovation du parc d'éclairage public vertueuse énergétiquement et environnementalement.

Pour ce faire, le Parc national des Cévennes est allé chercher des financements européens (Feder) afin que les communes puissent moderniser leur éclairage public.

Ainsi, l'établissement public du Parc national a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des 111 communes de son territoire pour la rénovation de leur éclairage public. Les structures éligibles sont les deux syndicats

d'électricité du Gard et de la Lozère, les communautés de communes et les communes compétentes en matière de travaux neufs d'éclairage public.

26 communes modernisent leur éclairage

Le premier AMI, lancé en mai 2016, a permis à 9 communes de bénéficier d'une enveloppe totale de 200 000 euros. Il s'agit des communes de Cendras, Lasalle, Brenoux, Florac, Ispagnac, Lanuejols, Montbrun, Quezac et Vialas. La mobilisation a été plus forte lors du lancement du second AMI en septembre 2017. 17 communes se partageront une

enveloppe de 550 000 euros. Les communes de Cans et Cévennes, Chadenet, La Malène, Le Pont de Montvert, Saint Bauzille, Saint-Privat de Vallongue, Sainte-Croix Vallée Française, Gorges du Tarn Causses, Ventalon en Cévennes, Villefort, Dourbies, Lanuéjols, Saumane, Trèves et Valleraugue. Le Vigan, Ponteil et Brésis sont concernées.

Ces 710 000 euros dédiés aux travaux de modernisation de l'éclairage public vont permettre aux communes non seulement d'améliorer la qualité du ciel étoilé, de préserver l'environnement nocturne mais également de réaliser d'importantes économies d'énergie.

→ 710 000 euros de fonds européens Feder seront alloués à 26 communes pour rénover 2404 points lumineux en deux ans.



Maître d'ouvrage	Commune	Nbe Points lumineux	Montant Travaux HT	Montant FEDER sollicité
ASDEE48				
	Cans et Cévennes	51	24340 €	8602 €
	Chadenet	63	21014 €	7426 €
	La Malène	59	45159 €	19836 €
	Pont de Monvert Sud Mont Lozère	107	61118 €	18378 €
	Saint Bauzille	63	41185 €	15629 €
	Saint Privat de Vallongue	86	20920 €	6367 €
	Ste Croix Vallée Française	68	55554 €	23813 €
	Gorges du Tarn Causses	277	155065 €	54223 €
	Ventalon en Cévennes	37	19813 €	6229 €
	Villefort	262	99500 €	34586 €
	Brenoux	13	10713,94 €	3861,60 €
	Florac 3 rivières	57	45547,13 €	10819,92 €
	Ispagnac	92	59479,14 €	17259,47 €
	Lanuéjols (48)	94	59774,13 €	17743,90 €
	Montbrun	38	26824,56 €	8296,85 €
	Quezac	102	25754,82 €	6063,48 €
	Vialas	63	47143,77 €	15532,30 €
SMEG30				
	Dourbies	93	91146 €	54687 €
	Lanuéjols (30)	92	89862 €	53917 €
	Saumane	81	70199 €	35099 €
	Trèves	58	54810 €	27405 €
	Valleraugue	90	90202 €	54121 €
	Cendras	116	106875,08 €	64125,04 €
	Lasalle	110	106163,29 €	63697,97 €
	Le Vigan	132	127733 €	58166 €
	Ponteils et Brésis	100	102711 €	58166 €



Bien choisir l'éclairage

Certaines caractéristiques techniques des luminaires permettent de conjuguer qualité du ciel étoilé, économie d'énergie et service à la population.

À travers le guide de l'éclairage de la RICE l'établissement public du Parc aide les collectivités, particuliers, entreprises... à faire les bons choix.

► Une température de couleur chaude

En France, de nombreuses communes sont équipées de lampes au sodium ayant une température de couleur voisine de 1500°K – 2000°K (d'où une ambiance nocturne orangée) à laquelle nous sommes habitués. Afin d'obtenir de meilleures performances et rendement énergétique, les communes peuvent être tentées d'installer des sources lumineuses ayant des températures beaucoup plus élevées (supérieures à 4000°K) qui ont un impact significatif sur la qualité des paysages nocturnes en plus de favoriser la formation du halo lumineux.

C'est pourquoi il est primordial de privilégier l'utilisation de sources lumineuses de couleur chaudes et ambrées à celles de couleur blanches et froides. Le guide de l'éclairage de la RICE du PNC préconise le recours à des sources lumineuses dont la température est idéalement inférieure à 2700°K et au maximum à 3000°K. Ceci afin de limiter le flux de lumière bleue émise, qui, avec des températures de couleur élevées, est beaucoup plus impactant sur la biodiversité, la santé humaine et la formation du halo lumineux qui voile les étoiles.

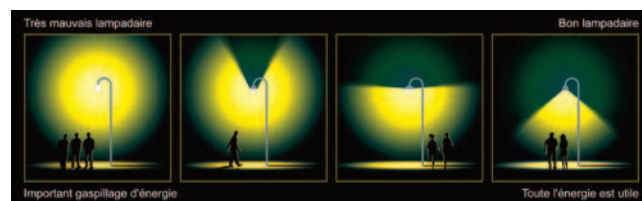


► Incliner les luminaires vers le sol

Les nuisances lumineuses sont également induites par une mauvaise orientation des flux lumineux produits. Orienter le flux lumineux vers le sol permet de limiter la lumière émise vers le ciel et de surcroît cibler la zone où le besoin d'éclairage est réel.

C'est pourquoi, le coefficient ULOR (ou ULR), correspondant au pourcentage de flux lumineux émis au-dessus de l'horizon, doit être égal ou inférieur à 1%. C'est cette valeur qui est retenue dans le guide de l'éclairage.

Une mauvaise orientation des flux peut engendrer des éblouissements pour les usagers et ainsi participer à la formation du halo lumineux.



► Réduire la puissance des ampoules

La puissance d'une ampoule indique la consommation d'énergie exprimée en watts (W). Une puissance de lampe élevée ne signifie pas nécessairement un éclairage efficace et puissant. A ce jour, la plupart des lampes installées ont une puissance qui varie entre 75 et 150W. Or une utilisation pertinente des nouvelles technologies et une étude affinée des besoins par type de voie ou espace public à éclairer (réalisée point par point) permet de réduire considérablement la puissance des sources lumineuses utilisées lors des opérations de rénovation pour être souvent inférieure à 40W.

Le guide de l'éclairage de la réserve internationale de ciel étoilé proposera des recommandations par type de voirie et d'espace public ainsi que pour la mise en lumière des bâtiments publics et des stades. Des prescriptions seront émises à l'attention des entreprises et particuliers pour que tous participent à une utilisation raisonnée et réfléchie de la lumière artificielle.

→ Par les choix opérés en matière d'éclairage, les communes vont améliorer la qualité du ciel étoilé et réaliser des économies d'énergie significatives.

Communes	Nombre de points lumineux (équipés en vapeur de mercure et en vapeur de sodium haute press	Consommation initiale	Nouveaux équipements prévus	Consommation estimée après travaux	Facteur d'économie d'énergie	Réduction d'émission de CO2
CENDRAS	116	69 789 kwh/an	Led 35-42-88W ULOR 1% t° 2400°K	12752 kwh/an	91,8 %	6788 kg/an
LASALLE	92 + 18 points à iodures métalliques	60363 kwh/an	Led 42W ULOR 1% t° 3000°K	11151 kwh/an	91,8 %	5836 kwh/an
BRENOUX	13	5205 kwh/an	Led 20W ULOR <3% t° <3000°K	780 kwh/an	85 %	526 kg / an
FLORAC	57	34 587 kwh/an	Led 37-38W ULOR <3% t° <3000°K	9804 kwh/an	75 %	2949 kg/an
ISPAGNAC	148	58 894kwh/an	Led 40-50W ULOR <3% t° <3000°K	10267 kwh/an	85 %	7286 kg/an
LANUEJOLS	94	49500 kwh/a	Led 37-38-40-46-50W et SHP 70 W ULOR <3% t° <3000°K	13024 kwh/an	78 %	5662 kg/an
MONTBRUN	38	16342 kwh/an	Led 38W-SHP 77W ULOR 1% t° <3000°K	4300 kwh/an	81 %	6571 kg/an
QUEZAC	133	55000 kwh/an	Led 38W-SHP 77W ULOR 3% t° <3000°K	14438 kwh/an	83 %	6571 kg/an
VIALAS	63	32067 kwh/an	Led 38-40-50W ULOR 3% t° <3000°K	5301 kwh/an	85 %	3832 kg/an



La nuit accessible à tous

Seul Parc national de moyenne montagne de l'hexagone dont le cœur accueille une population significative, le ciel étoilé est facilement accessible sur ce territoire. Plus de 100 entrées routières permettent l'accès au cœur du parc et la voie lactée peut y être aisément admirée sans matériel d'observation.

Chaque année de mai à novembre, l'établissement public et ses partenaires organisent plus de 400 animations à destination du grand public. Plus de 7500 personnes y participent. En 2015, année internationale de la lumière, le Parc national des Cévennes avait consacré son programme d'animation à la lumière en Cévennes. Avec l'aide de participants, des randonnées nocturnes, des ateliers et des expositions ont été proposées au public.



Les Trophées du Parc national

Les Trophées du Parc national récompensent des initiatives écocitoyennes de personnes physiques ou morales mises



© Bruno Davensin

Ciel étoilé depuis le sentier des menhirs sur le Mont-Lozère

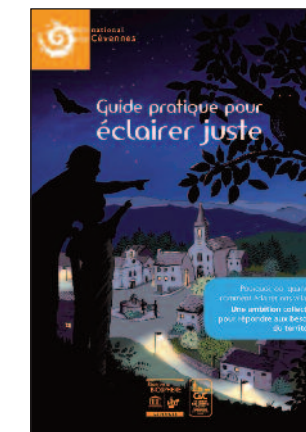
en œuvre sur le territoire. L'édition 2015 a été placée sous le thème « Cévennes en lumière ». Quatre lauréats ont été récompensés parmi lesquels Merry Anfray, président de l'association des astronomes amateurs en Cévennes. Son projet **Nocturne Terrasse** a été retenu par le jury. Il s'agit d'un simulateur de pollution lumineuse qui permet de plonger le public en situation de nuit « naturelle » et d'observer par contraste les effets de l'éclairage artificiel.

Le Jour de la Nuit

La manifestation nationale « le jour de la nuit » se déroule en automne depuis 2009. Chaque année, plus d'une vingtaine de communes du territoire participent à une extinction temporaire de leur éclairage public et organisent des animations grand-public afin de sensibiliser à la préservation du ciel étoilé et à l'environnement nocturne. Ces manifestations sont organisées sous la forme de



balades nocturnes, de soirées d'observations des étoiles ainsi que des ateliers artistiques mettant en scène le monde et les représentations de la nuit. Une démarche qui permet de préparer la commune à une éventuelle candidature au label « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN et renforcer la candidature au projet de RICE du Parc national des Cévennes.



Un guide pratique

Réalisé par l'établissement public du parc et ses partenaires en 2015, le guide pratique pour éclairer juste est destiné principalement aux élus. Il rappelle la réglementation et donne des conseils pour améliorer l'éclairage public et mettre en place l'extinction de nuit.

La voûte céleste invisible pour un tiers de la planète

La parution en juin 2016 du nouvel atlas mondial de la pollution lumineuse par le chercheur italien Fabio Falchi dans le journal *Sciences Advances* a accéléré la prise de conscience par le grand public de la disparition progressive de la voie lactée principalement en occident, dans les pays développés. Plus du tiers de la population mondiale ne peut plus admirer la voie lactée depuis son lieu de résidence à cause de l'accroissement de la lumière artificielle émise par l'éclairage public. A titre d'exemple, la France compte 11 millions de points lumineux, selon une cartographie réalisée en janvier 2015 par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). Une lumière artificielle qui est source de gaspillage d'énergie. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales.



Protéger la nuit

L'éclairage public est nuisible pour la santé humaine et pour la biodiversité nocturne qui représente 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés connus à l'échelle mondiale.



© Bruno Daversin

L'alternance jour-nuit est indispensable pour le rythme biologique et le bien-être de l'être humain. La mélatonine est une hormone primordiale dans la régulation des rythmes chronobiologiques et notamment les cycles veille-sommeil. Ainsi, la présence d'une lampe la nuit, particulièrement lorsqu'elle émet dans le spectre du bleu, dérègle sa production et perturbe le cycle de repos. Cette hormone est également importante car elle nous protège. En s'associant aux récepteurs de cellules cancéreuses elle inhibe leur croissance. Même avec les paupières fermées, la lumière est perçue par les yeux avec des conséquences indéniables sur les globes oculaires. La vision nocturne des êtres humains est notamment sensible aux radiations jaunes et vertes du spectre lumineux. Avec l'âge, l'éblouissement, surtout par une lumière blanche, est plus fréquent et des études ont montré que lorsque des enfants sont soumis à des lumières de nuit, il y a une augmentation des risques de myopie. De même, selon des chercheurs néerlandais de l'University medical center, les lumières nocturnes seraient également responsables de diabète, dépression, stress, obésité, vieillissement accéléré des cellules...

Les insectes particulièrement sensibles

La pollution lumineuse a également des conséquences majeures sur la biodiversité nocturne qui représente 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés à l'échelle mondiale. Dans le Parc national des Cévennes, l'impact le plus important de l'éclairage public concernent sûrement les insectes nocturnes. Les sources lumineuses sont connues pour être très attractives pour un grand nombre d'espèces d'invertébrés nocturnes tels que les diptères, les coléoptères, les lépidoptères et les trichoptères, qui représentent par ailleurs des proies importantes pour les chiroptères et autres insectivores nocturnes. Certaines études estiment qu'un lampadaire peut tuer 150 insectes par nuit d'été. La densité des éclairages publics dans les villes, villages et hameaux occasionnent donc une véritable hécatombe sur les insectes nocturnes, avec des répercussions importantes sur les réseaux trophiques et même sur la pollinisation des plantes dont une partie des espèces dépendent de certains insectes nocturnes.



© Olivier Probin

Petits Rhinolophes

Un terrain de chasse limité pour les chauves-souris

Les chiroptères représentent une part importante des mammifères (environ 30 %). On dénombre en France 34 espèces dont 23 sont présentes dans le Parc national des Cévennes. Au sein des chiroptères, deux grands types de réponses à la lumière artificielle sont observées. La guildes des espèces glaneuses à vol lent évite totalement les lieux éclairés afin de limiter les risques de prédation. Ces espèces « lucifuges » appartiennent en France à trois genres : le genre *Rhinolophus*, *Plecotus* et *Myotis*. La pollution lumineuse prive ces espèces de nombreux territoires de chasse sur les zones éclairées. La guildes des espèces de haut vol, représentée par les genres *Nyctalus*, *Pipistrellus*, *Tadarida* et *Serotinus*, ont quant à elle un vol rapide et capturent leurs proies directement en vol. Les espèces de haut vol sont considérées comme tolérantes à la lumière. Il semblerait pourtant que même ces espèces seraient aussi affectées par la pollution lumineuse selon l'intensité de l'éclairage. Le PNC héberge de fortes densités de Rhinolophe, Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), deux espèces connues pour être intolérantes à la lumière artificielle. L'activité de chasse de ces deux espèces de Rhinolophe est réduite dans les zones éclairées la nuit. La pollution lumineuse induit donc une perturbation du comportement d'exploration spatiale qui peut diminuer les gains énergétiques en augmentant les coûts du temps de vol, le taux de stress et les risques de prédation, ce qui à terme peut compromettre la survie et le succès de reproduction des individus.





Chouette de Tengmalm

© Gaël Kerzevich

Présentation du Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes a été créé en 1970. Il couvre près de 3000 km au sud du Massif central répartis sur 120 communes de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche.

Le Parc national des Cévennes est composé de deux zones : le cœur, une zone de protection maximale, réglementée et fixée par décret ainsi que l'aire d'adhésion. Il est composé d'un territoire rural de moyenne montagne faiblement habité (20 hab/km²) jouxtant deux zones urbaines : Alès et Mende, villes situées en dehors du Parc.

Le Parc national des Cévennes couvre quatre massifs principaux : le mont Aigoual, les causses-gorges, le mont Lozère, les vallées cévenoles et le piémont cévenol.

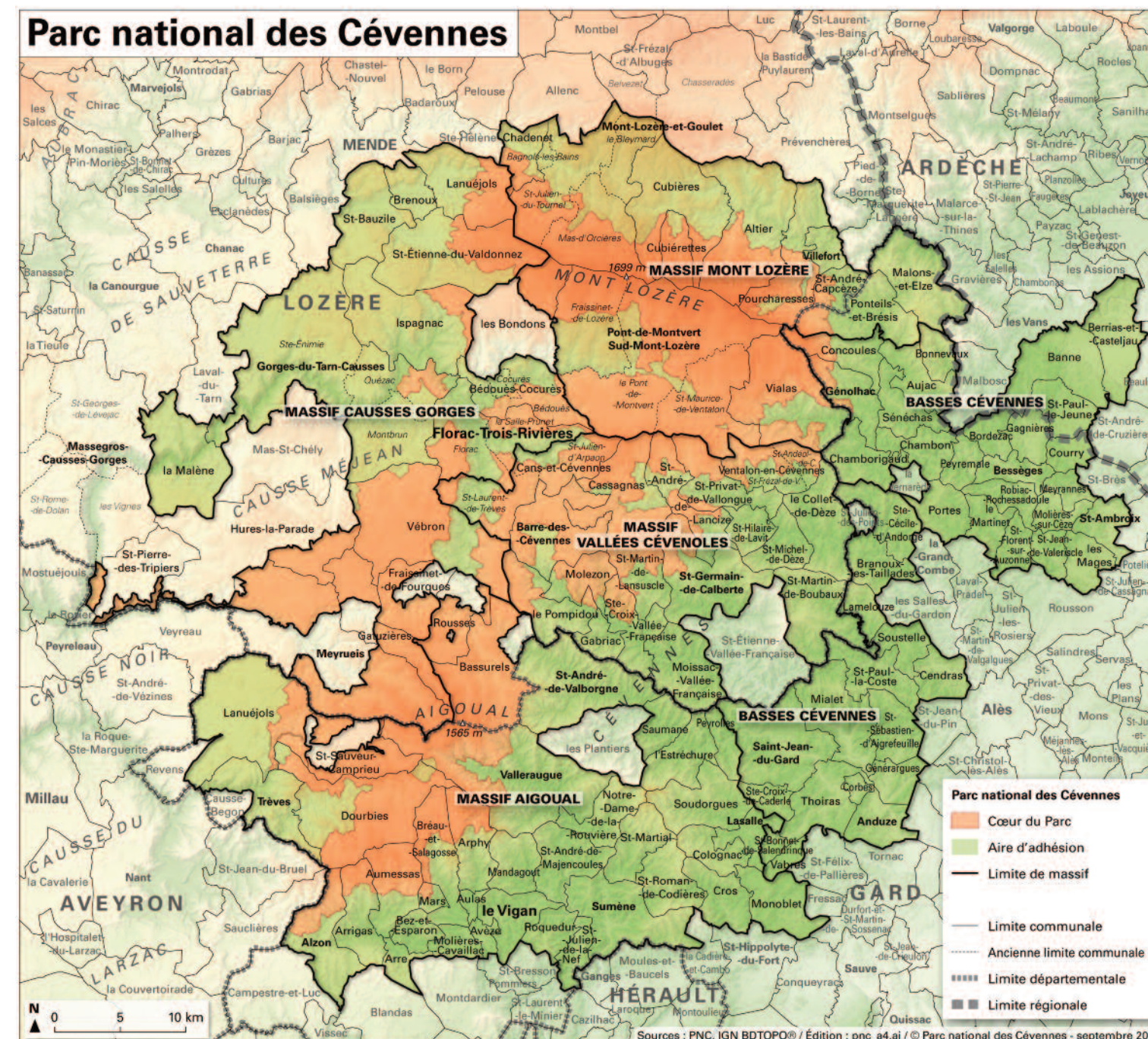
L'altitude varie de 110m à 1699m avec une grande diversité géologique et une variété de paysages : landes des crêtes, pelouses montagnardes, vergers de châtaigniers, des falaises et des forêts pour 2/3 de sa surface. Un territoire parcouru par plus de 7000km de cours d'eau.

Sa diversité biologique est exceptionnelle avec 2300 espèces florales, 2410 espèces animales, 200 habitats naturels dont 45 d'intérêt communautaire, 28 sites Natura 2000.

Son patrimoine architectural est d'une grande richesse composé d'un habitat traditionnel d'ouvrages hydrauliques (gourgues, lavognes, tancats, béals...), de terrasses de culture (bancels), de chemins de pierre (calades)...

La force de son identité culturelle, la grandeur de ses paysages et la diversité de ses formes de vie héritées de 5000 ans d'agropastoralisme ont valu à ce territoire trois classements : Parc national protégeant l'héritage en 1970,

Réserve de biosphère associant conservation et développement en 1985 et une inscription en tant que Bien du patrimoine mondial en 2011 pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.





→ Les partenaires

- > Le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE)
- > Le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG)
- > Les services de l'État
- > L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
- > L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)
- > La région Occitanie
- > Le Département du Gard
- > Le Département de Lozère
- > Les communes adhérentes à la charte de l'établissement public
- > Les associations d'astronomie
- > Les prestataires touristiques

→ Contacts presse

> **Natacha Maltaverne**

natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Tel : +33 (0)4 66 49 53 25

Mobile : +33 (0)6 99 76 40 49

> **Catherine Dubois**

catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Tel : +33 (0)4 66 49 53 48

Mobile : +33 (0)6 99 76 20 20





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais
48400 Florac-Trois-Rivières • FRANCE

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00
Fax. +33 (0)4 66 49 53 02

info@cevennes-parcnational.fr
www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>



www.facebook.com/Parc.national.des.Cevennes
twitter.com/PnCevennes
www.youtube.com/channel/UCnfhAcy-fgEj7TCP4qzN6g